

2020

Bulletin municipal
n°37



Verel de Montbel

avant pays savoyard



LE MOT DU MAIRE



Bonjour à toutes et tous,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille pour cette traditionnelle cérémonie des vœux, moment privilégié de convivialité et de rencontre.

Je vous remercie de votre présence et de votre fidélité.

Je souhaite tout d'abord vous adresser mes vœux les plus sincères afin que cette nouvelle année 2020 apporte à tous joie, santé et prospérité.

C'est avec une certaine émotion que je préside cette cérémonie, car c'est la dernière fois que je le fais.

En effet, lors des prochaines élections de mars prochain, je vais rendre mon écharpe de maire que j'ai portée avec fierté pendant 2 mandats.

Il est temps pour moi de passer le flambeau, mais j'aimerais remercier toutes les personnes qui m'ont secondé depuis toutes ces années.

Merci à mon équipe municipale, pour leur engagement, leur investissement leur dévouement, pour toutes ces valeurs mises au service des habitants.

Je voulais leur dire toute ma fierté d'avoir été à leur tête et d'avoir reçu leur confiance.

Etre un élu, qui plus est dans un petit village, c'est être à l'écoute de toutes les situations, c'est de trouver des solutions à des problèmes concrets, c'est un engagement, c'est porter en soi le sens de l'intérêt général.

Merci aussi à Claire, secrétaire de mairie, pour sa collaboration pendant toutes ces années.

A ce propos je vous informe qu'elle a décidé de se mettre en disponibilité pour convenances personnelles, et nous avons engagé Patricia GRAS, qui la remplacera ; Toutes deux travailleront en binôme pendant quelques mois, afin que la transition se fasse le mieux possible.

Je vous présente également Karine BANCEL, qui œuvre en tant qu'agent technique, à la mairie et à l'école, en remplacement de Mme Christiane RAYNAUD, qui a fait valoir ses droits à la retraite en septembre dernier.

Les élections étant proches, non pas que nous n'ayons ni bilan ni projets, bien au contraire, mais la loi électorale nous interdit, dans les mois qui précèdent, de communiquer sur l'action municipale.

Sachez seulement, que nous avons fait de notre mieux pour cultiver le bien vivre dans notre village, et je souhaite à l'équipe municipale qui sera élue la cohésion qui aura été la nôtre pendant toutes ces années.

Je finirai ce discours en invitant nos aînés le dimanche 1^{er} mars pour la traditionnelle journée de l'amitié.

Je vous remercie de votre attention et vous convie maintenant à poursuivre la soirée autour du verre de l'amitié.

*Votre maire,
Paul BERTHIER*

TRAVAUX 2019

Cimetière

4 caveaux ont été installés dans le cimetière.

1 caveau 6 places et 3 caveaux 3 places

Montant des travaux : 13 842,00€

Pour rappel : 6 cavurnes * sont disponibles

(réalisation colombarium 2018)

* La cavurne est un petit caveau destiné à recevoir des urnes funéraires contenant les cendres d'un défunt.



Par délibération du Conseil Municipal en date du 27/11/2019, les tarifs de vente caveaux, des cavurnes et concessions ont été établit comme suit :

	CAVEAU 6 PLACES	CAVEAU 3 PLACES	CAVURNES 4 URNES
CIMETIERE	2200,00	1800,00	
COLOMBARIUM			750,00
CONCESSION 30 ans	450,00	300,00	300,00
JARDIN DU SOUVENIR	GRATUIT		

Voirie

* La deuxième tranche de réfection du revêtement de la route de la Vavre a été réalisée du

croisement route du Guinet Lieu-dit "Le Lourdain "au croisement de la D 36, lieu-dit "Le Picard".

Pour un montant de 96 655,10 TTC (subvention Conseil Départemental 8175,00 €)

Divers

- * Un empierrement de consolidation du talus situé derrière les containers de tris du chef-lieu, pour un montant de 13750,80 € TTC (subvention du conseil Départemental 6621,00 €)
- * Un lampadaire a été installé près de l'abri bus afin de le sécuriser.
- * Afin de mieux les identifier, les bornes incendies ont été repeintes.
- * Remise en état des volets et des portes de la mairie ainsi que des portes de l'église.

PLU

La révision du PLU engagée en avril 2018, se termine en ce début d'année avec l'approbation de la révision du PLU, qui sera exécutoire au 25 février 2020.

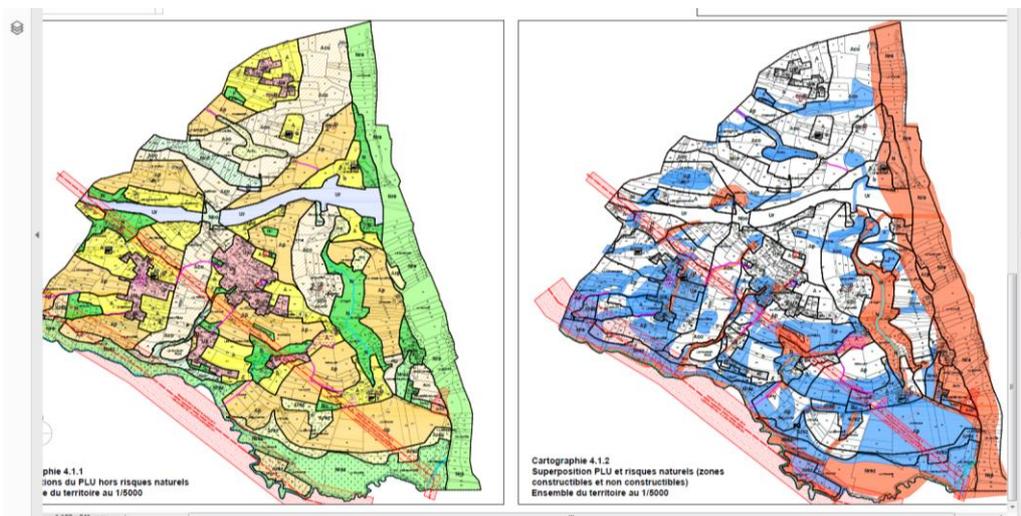
Revenons sur les étapes de cette révision :

- En avril 2018 la commune engage donc la révision du PLU , pour se mettre en conformité avec le SCOT (schéma de cohérence territoriale) et répondre ainsi aux lois ALUR et Grenelle.
- Les Principaux objectifs étant : de favoriser le maintien de l'activité agricole, de protéger l'environnement , de répondre aux besoins de logement et d'hébergement, de favoriser la qualité architecturale dans les noyaux urbains existants, et de développer l'énergétique
- Un groupe de travail au sein du conseil municipal est nommé pour mener à bien ce projet.
- L'Atelier BDA, urbaniste à CHAMBERY, est choisi pour comme bureau d'étude pour travailler avec le conseil municipal sur ce projet de révision.
- Une première réunion publique a eu lieu le 17 janvier 2019 sur le thème du PADD (projet d'aménagement et de développement durables), PADD qui a été débattu ensuite en conseil municipal du 23 janvier 2019.
- La 2^{ème} réunion publique à eu lieu le mardi 14 mai , avant le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de révision en conseil municipal le 12 juin 2019.
- Le projet de révision a été envoyé à toutes les personnes publiques associées (DDT, Chambre d'agriculture, communes limitrophes, autorité environnementale, syndicat du thiers, SIEGA, AREA....)
- L'enquête publique a eu lieu du 04 décembre 2019 au 04 janvier 2020.
- Suite à cette enquête, le commissaire enquêteur a établi son rapport et ses conclusions , en fonctions des remarques ou doléances, soit des personnes publiques associées, soit des habitants ou autres demandeurs .
- L'approbation de la révision du PLU a été délibéré et décidé en conseil municipal du **03 février 2020**.

C'est donc ce nouveau PLU qui est applicable sur la commune, vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site www.verel-de-montbel.fr (zonage, règlement, conclusions enquête publique) ou venir en mairie consulter le dossier.

Pour les 2 années 2018/2019 , le coût total du PLU est de **50495,49 €** . La commune a bénéficié d'une subvention de **15000 €**. Le reste à charge pour la commune est donc de **35495,19 €**.

Pour 2020, il restera à budgétiser :le solde du cabinet d'urbaniste Atelier Bda, les honoraires du commissaire enquêteur, plus divers frais (impression plans, documents, publicité dans journal...). Le coût estimé sera entre 13000 et 15000 €.



ETAT DES COMPTES



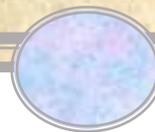
FONCTIONNEMENT DEPENSES	196583,47
CHARGES A CARACTERE GENERAL dont :	58811,11
Eau	504,33
Electricité	5492,28
Etablissement RGPD(registre protection données)	960,00
Fournitures administratives	168,54
fournitures entretien + divers (fleurissement..)	1234,77
Combustibles (granules salle des fêtes)	1390,00
publications (bulletin communal)	914,70
Entretien de bâtiments	2765,98
Entretien voies et réseaux	30223,01
adhésions diverses (maire ruraux, maire ardrd chy..)	164,33
Maintenance (logiciels, entretien cloches,...)	4677,65
Primes d'assurance	3386,83
Documentation générale	184,30
Indemnités au comptable	322,65
Mise a disposition instruction urbanisme	1136,80
Fêtes et cérémonies : repas aînés, arbre de noel,	3942,46
départ retraite agent, 11 novembre	
Frais d'affranchissement	247,97
Frais de télécommunications	1075,51
Taxes foncières	19,00
CHARGES DE PERSONNEL dont	25897,68
Charges de personnel	18290,19
Charges sociales (urssaf, ircantec ...)	7607,49
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE dont:	70807,76
Indemnités élus + cotisations	17175,60
Contributions organismes (sivu,collège, siaga..)	51362,16
Subventions(sou des écoles, SPA, croix rouge)	2270,00
INTERÊTS DES EMPRUNTS	11669,92
VERSEMENT FNGIR+ FPIC	29397,00

FONCTIONNEMENT - RECETTES	507103,20
PRODUITS DIVERS - SERVICES dont :	416,88
rbt remplacement secretariat avressieux	207,88
Redevance d'occupation du domaine public	209,00
IMPÔTS ET TAXES dont :	182917,84
Contributions directes	83752,00
Attribution compensation	34217,00
Taxe sur pylônes électriques	9700,00
Taxe sur l'électricité	3525,84
Droit de mutations (Y compris subvention travaux voirie)	51723,00
DOTATIONS, SUBVENTIONS, dont :	67154,53
D.G.F,	23129,00
D.S.R.	8955,00
Dotation élus	3030,00
FCTVA fonctionnement	3536,53
DGD (subvention PLU	1000,00
Fds dptal T.P(dont subvs)	27504,00
REVENUS DES IMMEUBLES(location Salle)	3646,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	696,25
Attribution compensation TH TF	3046,83
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	249224,87
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019	310519,73

INVESTISSEMENT - DEPENSES	180617,08
capital des emprunts	21858,87
remboursement TA reçue à tort	791,52
CAVEAUX CIMETIERE	13842,00
NUMEROTATION	151,20
REVISION PLU	32607,59
TRAVAUX SUITE INTEMPERIES du 03/06/2018	14710,80
VOIRIE 2019	96655,10
INVESTISSEMENT RECETTES	67339,02
FC TVA	13673,07
Taxe d'aménagement	10508,98
sub conseil général FREE (intemperies du 03/06/18)	6621,00
affectation de résutlat	36535,97
Déficit d'investissement reporté 2018	-26489,97
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2019	-139768,03

SOIT EXCEDENT DE CLOTURE : 170 751,70 €

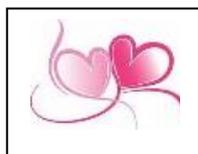
ETAT CIVIL



Naissances



- ✿ Le 11 juin 2019, Flavio LO IACONO EZELIS, fils de Laurent LO IACONO et Jessica EZELIS
 - ✿ Le 15 décembre 2019, Gabin TOUVIER, fils de Annabelle et Laurent TOUVIER
- Bienvenus aux bébés et félicitation aux parents*



Mariage

Pas de mariage cette année !



Décès

- **Claudine GROSSMAN, 79 ans, décédée le 28 avril 2019**
- **Lucien GUILLARD, 78 ans, décédé le 23 octobre 2019**

Toutes nos pensées à leurs familles

Repas des Aînés

03 mars 2019

Nos aînés ont été invités au traditionnel repas offert par le CCAS et la Municipalité à la salle des fêtes de l'AMI-THIERS.

Chacun a pu se régaler autour d'un succulent repas préparé par le traiteur FERRET de Corbelin. Ce fut une agréable journée passée avec nos aînés, nos pensées sont allées vers celles et ceux qui n'ont pas pu être présents.



Ce fut l'occasion de fêter les anniversaires

De gauche à droite :

Paul BERTHIER ; Denise CEVOZ-MAMI ;
Daniel BELLEMIN-MAGNINOT ; Paul LABBE-
LAVIGNE Marguerite LACOMBE



Rendez-vous est donné aux aînés le
dimanche 01 mars 2020.

**Colis de
Noël des
aînés**

Comme chaque année, les membres du CCAS : Agnès DUBEUF, Karine et Nicolas BERNERD Nicole GENTET sont allées à la rencontre des aînés de notre commune âgés de 75 ans et ++plus.

23 colis ont été distribués dont 1 était destiné à Mme BERLAND résidant en EHPAD.

Ce temps d'échange est l'occasion de prendre des nouvelles de chacun et de leur famille.

Chacun s'est vu remettre un colis contenant quelques friandises pour les fêtes de fin d'année.

Nous les remercions pour leur accueil toujours chaleureux.



Arbre de Noël

Pour la 5^{ème} année consécutive, c'est le dimanche 08 décembre qu'a eu lieu l'Arbre de Noël des CCAS de BELMONT TRAMONET et de VEREL DE MONTBEL.

Les enfants du regroupement scolaire des deux communes se sont retrouvés à la salle des fêtes "Les marronniers" de BELMONT TRAMONET.

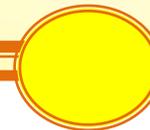
Enfants et adultes ont pu apprécier un spectacle mêlant magie, ventriloquie et sculptures sur ballons.

Le Père Noël très attendu est ensuite arrivé les bras chargés de friandises.

Cette agréable journée s'est achevée par un goûter collectif



CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE



La cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 a rassemblé les Veroillots, les anciens combattants et les pompiers, devant le monument aux morts.

Monsieur le Maire, en présence de son conseil municipal, a lu le traditionnel message et un hommage a été rendu aux soldats morts pour la France. Une gerbe a été déposée avec les enfants du village.

La cérémonie a été suivi du verre de l'amitié offert par la municipalité à la salle des fêtes de l'Ami'Thiers.



1919

Les lendemains de la guerre et le défilé de la victoire

Le 11 novembre 1918 à 11 heures, date restée dans la mémoire collective comme la fin du premier grand conflit mondial, on a coutume de dire qu'une page se tourne. Il est plus juste de considérer que s'ouvre, au contraire, une longue période de transition. Après une guerre qui a fait 1,4 million de morts, tombés sous l'uniforme français, dont 63 000 appartenant aux troupes coloniales de l'empire, et plus de trois millions de blessés dont un million d'invalides, on ne bascule pas du jour au lendemain dans la paix : des millions d'hommes sont encore sous les drapeaux, le traité de Versailles ne sera signé que huit mois plus tard et la cessation de l'état de guerre ne sera décrétée qu'en octobre 1919. Alors que nombre d'entre eux restent cantonnés dans les casernes, attendant le retour à la vie civile, pendant que d'autres occupent la Rhénanie ou contribuent à la poursuite d'opérations militaires en Orient, les premiers « poilus » démobilisés trouvent à leur retour des régions dévastées par la bataille ou l'occupation. L'infrastructure agricole et industrielle est en partie détruite. La reconstruction sociale, territoriale et économique du pays reste à accomplir, sur un territoire qui, dans le domaine démographique, a été proportionnellement plus touché que l'Allemagne : 17% des 8,7 millions de mobilisés sont morts et, sur une population totale de 39 millions d'habitants, la France compte 1,4 million de disparus alors que son voisin en compte 2 millions pour une population beaucoup plus nombreuse (60 millions)

La démobilisation

Des lendemains de l'armistice jusqu'en mars 1921, cinq millions d'hommes rentrent dans leurs foyers de façon échelonnée, tout en restant soumis à une éventuelle reprise du service. Les classes 1912 et 1913 sont démobilisées à l'été 1919 tandis que les dernières classes mobilisées ne le seront qu'en 1920 et 1921. Pendant cette période de transition où le conflit est terminé sans l'être complètement, les soldats réapprennent la vie civile dans un cheminement souvent ressenti comme un nouveau parcours du combattant (passage par le centre de regroupement, mise à jour des documents militaires, remise de quelques effets

vestimentaires). Ces hommes redécouvrent le monde tel qu'il est hors des tranchées, avec ses lois de rentabilité et de concurrence, notamment dans le marché du travail.

Pour ceux qui sont valides et qui avaient un emploi au moment de la mobilisation, la loi du 22 novembre 1918 oblige leurs anciens patrons à les réintégrer dans les entreprises ; un fascicule distribué aux démobilisés précise leurs droits sur ce plan, ainsi que les secours et les allocations auxquels ils peuvent prétendre.

Cependant, le retour à l'emploi reste difficile. On estime que le conflit, qui a touché 19 nations, sans compter leurs colonies, a fait près de 10 millions Certains hommes sont sous les drapeaux depuis huit ans. La séparation d'avec la guerre qui, comme le souligne un lieutenant d'artillerie « était devenue leur vie », se fera progressivement, et la césure entre le monde de l'avant et celui de l'arrière se prolongera longtemps dans la société des années vingt. De plus, la société que retrouvent les démobilisés après le conflit ne correspond pas toujours à celle pour laquelle ils se sont engagés et battus quatre ans plus tôt.

Outre les premiers subsides (tickets de pain), l'État fournit aux démobilisés un costume civil, connu sous le nom de « costume à 52 francs », ou « costume Abrami », du nom de son inventeur, sous-secrétaire d'État aux Effectifs militaires.

Fabriqué dans l'urgence à partir de stocks anciens ou de vêtements militaires transformés et teints, il a au début peu de succès et les hommes préfèrent percevoir l'indemnité équivalente ou un bon d'habillement de même valeur.

Par la suite, ils seront plus nombreux à opter pour le costume proposé, la somme de 52 francs ne suffisant pas à se vêtir correctement.

La réinsertion des mutilés

Dès 1916, une loi instituait, au profit des anciens militaires réformés pour infirmités contractées pendant la guerre, des « emplois réservés » dans les administrations. Les mutilés de guerre étaient ainsi différenciés des infirmes civils. Pendant le conflit, la pénurie d'hommes à l'arrière rendait indispensable leur réintégration rapide dans le circuit économique. Il n'en va plus de même après la cessation des hostilités : le retour de millions de démobilisés réduit les tensions dans le marché du travail et remet en concurrence une main-d'œuvre valide avec les mutilés. La loi du 2 janvier 1918, instituant l'Office national des mutilés et réformés de guerre, permet de subventionner des écoles où ils sont rééduqués ; mais celles-ci sont essentiellement tournées vers l'apprentissage de petits métiers artisanaux, souvent éloignés des occupations professionnelles antérieures des blessés. La loi du 31 mars 1919 leur accorde une pension d'invalidité et la gratuité des actes de rééducation dans les centres agréés par l'Office. Les amputés y sont appareillés avec des prothèses leur permettant d'accomplir des travaux manuels, notamment agricoles, y compris sur des machines spécialement adaptées



Le retour dans les familles

Presque toutes les familles françaises sont endeuillées : si l'on compte les parents, grands-parents, frères et sœurs, enfants, oncles, tantes et cousins, ce sont près de dix millions d'individus qui pleurent un proche. 700 000 veuves sont devenues malgré elles chefs de famille. Il faut aussi compter aussi 800 000 orphelins, un chiffre qui va croître encore avec les décès prématurés, dans les années qui suivent le conflit, de 300 000 pères malades, gazés et blessés.

C'est toute une société qui est brisée moralement au sortir de la guerre. Immédiatement après la guerre, la vie reprend son cours avec plus d'intensité qu'auparavant. Les mariages, retardés durant la guerre, sont multipliés par deux et le taux de natalité atteint 21,4 % en 1920, un record qui ne sera jamais plus égalé. Mais tout n'est pas idyllique. Ceux qui sont revenus vivants ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux qui sont partis quatre ans plus tôt. Marqués durablement dans leur chair et dans leur âme, parfois devenus alcooliques, neurasthéniques, violents, impuissants, ces hommes doivent, se réhabituer à vivre à deux. Car celles qui sont restées ne sont plus les mêmes, elles non plus. Il faut renégocier sa place avec ces femmes plus indépendantes et plus libres. Se retrouver et parfois se confronter. Ainsi, les divorces doublent en 1920 par rapport à 1913. Se retrouver, c'est aussi reprendre sa place de père, ce qui n'est pas toujours facile avec des enfants qui n'ont connu que l'autorité de la mère et qui voient parfois le revenant comme un intrus.

NOS ECOLES

Nos institutrices sont restées fidèles à leur poste et elles ont accueilli un effectif stable par rapport à la rentrée scolaire précédente (66 enfants en septembre 2018 et 67 pour 2019).

En effet, à Verel de Montbel, pour notre école maternelle, Madame Adeline KELLER accueille cette année 22 élèves dont 7 en petite section, 4 en moyenne et 11 en grande. Elle est toujours secondée par Laurence CAILLET, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, pendant les heures de classe. Leur équipe est complétée par Madame Céline FERRAND, enseignante spécialisée dans la difficulté scolaire qui intervient les mardis et jeudis matin en soutien auprès des élèves de la grande section.

Madame Béatrice JACQUET, qui bénéficie également de cette aide, reçoit 21 enfants soit 8 en CP, 4 en CE1 et 9 en CE2. 24 élèves se retrouvent chaque jour dans la classe de Madame Elise VIAL dont 4 CE2, 9 CM1 et 11 CM2. Ce sont donc 45 élèves qui fréquentent l'école élémentaire de Belmont-Tramonet. Un agent de vie scolaire (AVS) intervient 7 heures pas semaine en classe de CE2. Cette équipe est complétée une fois par mois par Madame Patricia GRAS, bénévole, qui accueille les enfants dans le cadre de la bibliothèque scolaire. Des prêts de livres sont également réalisés pour l'école maternelle.

A noter qu'aucune nomination de médecin et psychologue scolaire n'a été faite sur le secteur.

Seuls les dossiers urgents pourront être traités en faisant appel aux professionnels des secteurs voisins.

Il n'est pas non plus prévu d'emploi de vie scolaire (EVS) pour cette année, au grand regret des directrices d'écoles à qui le travail administratif demande de plus en plus de temps.

Comme chaque année des activités pédagogiques complémentaires (APC) ont été mises en place le lundi après la classe à Verel de Montbel et les lundis et mardis de 11h 45 à 12h 15 dans les classes de Belmont-Tramonet.

La sortie scolaire à la Grotte Chauvet, les 9 et 10 mai, a été l'aboutissement d'un projet mené à bien au cours de l'année scolaire. Un apport financier important du Sou des écoles, complété par une subvention du Syndicat Scolaire de Montbel, a permis à tous les enfants du regroupement scolaire de participer à ce voyage.

En avril, les élèves des cours moyens ont passé leur permis internet.

Le cycle piscine a été de nouveau mis en place sur la saison scolaire 2018/2019, tout comme en juillet la semaine de rencontre des écoles du regroupement sur Belmont-Tramonet, avec des ateliers sportifs et créatifs.

Les projets pour la saison 2019/2020 sont :

- Une sortie à Lyon avec pour les enfants de la maternelle, les CP, CE1 et CE2, des visites de l'aquarium et du Musée des Confluences dont la salle des espèces avec l'exposition d'un squelette d'un mammouth, et pour les élèves des cours moyens la visite contée de la ville qui leur permettra également d'utiliser les divers modes de transport en commun (métro, tramway, funiculaire jusqu'à Fourvière).
- La Classe de Madame VIAL prévoit une visite d'une imprimerie avec pour objectif la réalisation d'une affiche pour le spectacle de fin d'année.
- Les trois classes du regroupement bénéficieront de l'intervention de musiciennes de l'association Alchimie, pour 10 heures chacune, pour la préparation du spectacle de fin d'année.
- Les CE1, CE2 et CM1 participeront au permis piéton et une demande est en cours auprès de la sécurité routière pour le permis vélo pour les cours moyens.
- Le cycle piscine n'aura pas lieu cette année en raison de travaux à la piscine des Abrets et celle de la Tour du Pin ne peut accueillir les écoles de Savoie, priorité étant donnée aux écoles de l'Isère.

Bonne année scolaire à tous les acteurs de l'école et un grand merci pour leur professionnalisme et leur disponibilité qui permettent aux élèves de passer une année scolaire heureuse et riche en apprentissage.

Danièle VALLIN, Présidente du Syndicat Scolaire de Montbel

Les photos des classes de l'année scolaire 2019/2020



← *Classe de maternelle*



Classe de Madame Jacquet – CP à-CE2



Classe de Madame VIAL CE2 à CM2

Le mot des enseignantes

Pour le voyage scolaire des 9 et 10 mai 2019, les 3 classes du RPI on fait un voyage au cœur de la Préhistoire. Un saut de grand pour les petits de la maternelle, mais quelle belle première expérience de voyage avec la classe ! Les enfants ont eu la chance de participer à des ateliers expliquant la vie à la Préhistoire et ont visité la grotte Chauvet Pont d'Arc. Ces deux belles journées ont apporté beaucoup de richesse et de découvertes aux enfants qui sont tous rentrés enchantés.

Voici en photos quelques souvenirs de la sortie à la grotte Chauvet



La gestion de nos écoles par le Syndicat scolaire de Montbel

Administré par un bureau intercommunal qui se réunit régulièrement, le Syndicat scolaire gère le personnel, les acquisitions d'équipements et de fournitures scolaires et réalise les travaux d'investissement et d'entretien nécessaires pour les écoles de Belmont-Tramonet et Verel de Montbel, la bibliothèque et le restaurant scolaire.

Pour la garderie (accueil périscolaire des matin, midi et soir), les frais de personnel sont pris en charge par la Communauté de Communes Val Guiers. Les locaux restent sous la responsabilité du Syndicat scolaire créé en 2004 pour les opérations d'investissement et de réaménagement des écoles, avec la création en 2007 de la nouvelle école de Belmont-Tramonet et ses 3 classes et la restructuration de l'école maternelle de Verel de Montbel. Le regroupement scolaire créé quant à lui en 1999 avait pour objectif le maintien de l'activité scolaire et d'une animation sur nos deux villages ruraux. Le financement des dépenses du Syndicat relève des deux communes dans les conditions définies aux statuts de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), soit pour celles du fonctionnement courant au prorata du nombre d'élèves de chaque commune, et pour ce qui est de l'investissement 95% est pris en charge par la commune du lieu des travaux. Conscient de l'enjeu important de l'enseignement et de l'éducation de nos enfants, des projets d'équipements et de travaux sont régulièrement approuvés par le Syndicat qui met tout en œuvre pour leur réalisation et ainsi accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Les dépenses scolaires 2019 du syndicat scolaire

Les dépenses 2019 pour nos écoles et services périscolaires

Inclus les dépenses réalisées au Budget du Syndicat scolaire et celles prises en charge directement sur les budgets des communes telles que les frais de personnel mis à disposition (entretien école maternelle, travaux administratifs) et autres...

	Ecole Maternelle	Ecole Élémentaire	Cantine	Bibliothèque	Frais de gestion
DEPENSES de FONCTIONNEMENT					
Entretien et travaux : bâtiments, terrains et matériels, frais d'assurances, communications, énergies... divers achats de fournitures scolaires, repas cantine, petit équipement...	14.015	14.782	26.902	3.939	4.988
Charge de personnel	35.087	15.025	24.265		7.856
Remboursement de l'emprunt contracté pour les travaux de restructuration et réaménagement des écoles en 2007	8.196	22.160			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Bacs de jardinage		718			
TOTAL des DEPENSES	57.298	52.685	51.167	3.939	12.844
LES RECETTES					
Participations des familles			22.316	228	
Participations des communes du Syndicat	100%	100%	28.851	3.711	100%

Les dépenses « nouvelles » 2019 – les projets 2020

- L'évaluation de la qualité de l'air intérieur est devenue obligatoire pour les écoles maternelles et élémentaires. Conformément aux dispositions du code de l'environnement un premier contrôle a donc été réalisé sur nos écoles à la sortie de l'été, fin septembre 2019, pour un résultat satisfaisant. Un second contrôle est prévu sur la période hivernale probablement en début d'année 2020. La dépense totale s'élève à 3.500, 00 €.
- Réfection des boiseries (fenêtres – portes) de l'école de Belmont-Tramonet, de la bibliothèque et de la garderie au printemps 2019 pour 4.200, 00 €.
- Acquisition et pose de bacs de jardinage à l'école élémentaire et de bacs à albums pour l'école maternelle.
- Report printemps-été 2020 des travaux de pose d'un nouveau revêtement de sol sur une classe de l'école maternelle.

- Projet d'installation au printemps 2020 de pompes à chaleur réversibles dans chaque classe des écoles du regroupement et à la bibliothèque intercommunale du Syndicat Scolaire.

Les services périscolaires

L'accueil périscolaire

La garderie est toujours réalisée, pour le compte de la Communauté de Communes Val Guiers, par Karine, Patricia, Isabelle et Laurence pour une vingtaine d'enfants le matin à partir de 7h 30, une demie douzaine le midi (jusqu'à 12h 15, pour ceux qui ne mangent pas en cantine) et une vingtaine le soir, jusqu'à 18h15.

Cet accueil permet aux familles d'organiser au mieux leur emploi du temps en fonction de leur travail.

Le restaurant scolaire

- ***Un bilan très positif 2018/2019 de notre fournisseur repas (EHPAD Floralies de Saint-Genix-les Villages)***

Les enfants et les parents semblent satisfaits du service proposé.

Les agents demandent à ce que les menus à thème soient maintenus car ils sont très appréciés.

La poursuite d'une collaboration avec les Conseillers Municipaux Jeunes de St Genix pour élaborer les menus à thème est vivement souhaitée. La cuisine de l'établissement « EHPAD les Floralies » se fera un plaisir de renouveler cette expérience.

Il est demandé au personnel périscolaire présent sur chaque cantine de faire également participer les enfants de leur commune afin d'avoir un plus large panel d'idées.

Pour la semaine du goût, un petit jeu sera proposé aux enfants par la Cuisine Centrale. L'école gagnante aura la possibilité de choisir son menu « préféré ».

Le fournisseur repas nous informe sur les nouvelles obligations pour la restauration collective

➤ **Ce que nous dit la Loi EGALIM :**

Fourniture de 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité dont 20% de BIO produits issus de l'agriculture

- ❖ L'intensification de la lutte contre le gaspillage
- ❖ L'interdiction des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffé et de service en plastique (d'ici à 2025).
- ❖ Interdiction des pailles et touillettes en plastique.
- ❖ Interdiction des bouteilles en plastique.

Le but étant de :

- ✓ Payer les fournisseurs au juste prix,
- ✓ Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits,
- ✓ Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

L'échéance de cette loi est le 1^{er} janvier 2022.

Notre Cuisine Centrale étant déjà dans une démarche de qualité avec un maximum de produits locaux, des préparations fraîches et « faites maison », propose depuis le 1^{er} octobre 2019 :

- ❖ **Un produit BIO par jour,**
- ❖ **Des produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (déjà proposé actuellement).**

Ces indications sont notées sur les menus afin d'informer d'avantage les familles sur la qualité des produits proposés.

En ce qui concerne la lutte contre le gaspillage, dans un premier temps, il a été demandé au restaurant scolaire de faire le tri de leurs déchets et de s'équiper d'une balance afin de pouvoir peser les déchets alimentaires et ainsi évaluer le gaspillage. Ces pesées seront notées sur les fiches de liaison et retournées en cuisine chaque semaine afin de réajuster les quantités proposées (tout en restant dans la réglementation) et ainsi éviter au maximum le gaspillage.

Menu Végétarien :

En parallèle de cette loi, le GEMRCN (Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition) a été mis à jour le 29 mars 2019. Il nous demande de mettre en place, à titre expérimental, un menu végétarien (ovo-lacto-végétarien) par semaine, pour une durée de 2 ans. Ce dispositif a été mis en place dès la première semaine d'octobre 2019.

Le Transport scolaire

Au terme du contrat de prestation avec le transporteur et suivant la charte régionale, le circuit Belmontois de l'interclasse à midi a été supprimé, et ce comme sur toutes les communes. Prévenues depuis longtemps les familles concernées se sont adaptées.

Néanmoins, la navette entre les deux communes du regroupement scolaire est maintenue pour que les petits de la maternelle puissent accéder au restaurant scolaire situé à Belmont-Tramonet.

Lors de cette rentrée scolaire des difficultés ont été exprimées par les usagers concernant les horaires de prise en charge non respectés. Le nouveau prestataire, après plusieurs réclamations, a fait le nécessaire pour que le car en provenance du Lycée Pravaz de Pont-de-Beauvoisin puisse arriver à l'heure sur nos écoles.

A savoir pour s'inscrire au transport scolaire :

L'élève doit être âgé de 3 ans à la rentrée de septembre (une dérogation peut être demandée à la Communauté de Communes Val Guiers pour l'enfant qui aura 3 ans au plus tard le 31 décembre).

La distance prise en charge à 100% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes est celle au-delà de 3kms, pour nos communes rurales.

Merci à Patricia et à Laurence pour leur rôle d'accompagnatrice sur les circuits de Belmont-Tramonet et Verel de Montbel

La Bibliothèque Intercommunale « Montbel Auteurs » --- 10 ans déjà !

Comme dans beaucoup de communes françaises, le bâtiment de la 3^{ème} République, sur la place de l'église, regroupait les bureaux de la mairie, un appartement ainsi que deux salles de classe au rez-de-chaussée. Beaucoup d'entre vous ont fréquenté cette école à Belmont-Tramonet. Un nouveau groupe scolaire, en extension de la mairie a depuis vu le jour. C'est en 2009, après ces travaux de réaménagement et d'extension, que la bibliothèque intercommunale a été créée et s'est installée dans les anciens bureaux de la mairie à l'étage du bâtiment communal.

10 ans déjà que les lecteurs de Verel de Montbel et Belmont-Tramonet et quelques autres des communes avoisinantes peuvent bénéficier de nombreux ouvrages et du meilleur accueil par l'ensemble des agents bénévoles.

Grâce à notre équipe qui effectue un gros travail sur les ouvrages entrants et sortants, la gestion hebdomadaire des permanences, la gestion mensuelle des échanges avec la bibliothèque départementale de prêt, les nouvelles acquisitions avec le fonds propre financé par le Syndicat scolaire de Montbel, les dons, l'entretien et la couverture des livres... notre bibliothèque est appréciée par tous et vous offre un large choix d'ouvrages régulièrement renouvelés.

Les 7 membres bénévoles vous accueillent les mercredis de 14h 30 à 17h et les samedis de 9h à 11 h.

Si vous avez envie de les rejoindre, elles seront ravies de vous accueillir.

A l'heure actuelle la bibliothèque compte 88 adultes inscrits et 89 enfants soit 177 abonnés dont 125 domiciliés sur les communes de Verel de Montbel et Belmont-Tramonet.

Il convient de rajouter aux usagers ci-dessus les enfants des écoles pour lesquels des prêts d'ouvrages sont réalisés tous les mois.

Plus de 2.500 prêts sont réalisés chaque année dans le cadre des permanences d'ouverture au public, sans compter ceux réalisés dans le cadre de la bibliothèque scolaire de l'école de Belmont-Tramonet animée par Patricia et ceux prêtés aux écoles de Verel de Montbel et d'Avressieux.

La bibliothèque dispose de plus de 3.700 ouvrages en fonds propre et environ 800 du Savoie-Biblio (Bibliothèque Départementale de Prêt) qui permettent aux lecteurs d'assouvir leur passion.

Un grand merci à tous, adhérents et surtout bénévoles de faire vivre notre bibliothèque.

Une nouveauté 2020 pour nos lecteurs !

En cours d'année deux boîtes à livres seront installées aux Chaudannes et à Tramonet, sous les abribus. Accessible à tous, ces boîtes permettront à chacun de pouvoir prendre ou déposer des livres.





Accueil périscolaire Projet Ludimalle 2020



La Communauté de Communes va prochainement mettre en place le projet Ludimalle dans la cour de récréation de l'accueil périscolaire.

Ce projet est issu d'une recherche action menée par le Centre National de Formation aux métiers du Jeu et du Jouet (FM2J), dans plusieurs cours d'écoles de la région Lyonnaise.

Il part du constat que les enfants n'ont pas assez de supports de jeux dans les cours d'école, ceux-ci se limitant souvent à des ballons, des cerceaux et des cordes à sauter... Or tous les enfants n'aiment pas forcément ces jeux, ou peuvent s'en lasser, cela engendre alors des enfants qui s'ennuient et donc des conflits, des bousculades, des courses poursuites...



L'idée de la recherche est de réintroduire dans les cours de récréation des supports de jeu en constituant une malle d'objets de récupération sélectionnés et de jouets manufacturés fournis par la collectivité

Après deux ans de fonctionnement en région lyonnaise les élus et les techniciens de la Communauté de Communes sont allés visiter un site d'expérimentation.

Il apparaît que les enfants ont retrouvé le plaisir de jouer ensemble, cette action développe l'imagination, favorise le jeu en groupe, l'entraide et la solidarité. Les enfants détournent le matériel et s'inventent collectivement des histoires pour jouer.

Les récréations sont plus calmes, les enfants détendus profitent pleinement de leur besoin de jouer.



Après une phase de formation des équipes périscolaire, de préparation de la malle et de collecte d'objets auprès des familles, les enfants pourront profiter de ces nouveaux supports de jeux.

Action menée en partenariat avec la recyclerie du Guiers

Plus d'infos ? Tapez Ludimalle sur les moteurs de recherche et regardez les vidéos

LE COIN DES ASSOCIATIONS

SOU DES ECOLES

L'an passé, les événements ont permis de financer le cycle piscine et une partie du voyage scolaire à la grotte Chauvet. Les événements de cette année (boudin, marché de Noël, pizza et kermesse à venir) financeront une sortie des 2 écoles à Lyon ainsi que l'intervention de professionnels pour le spectacle de fin d'année le jour de la kermesse. Le bureau a changé cette année, il est constitué de : Roger-Pierre DAMEZ, Président ; Séverine POLATO, Trésorière ; Gérôme DANREY, Secrétaire, des membres actifs : Eléonore BERTRAND, Loric BAJAT, Sylvain POIMBOEUF, Sophie et Gérard PERALDO



marché de Noël



VOYAGE SCOLAIRE grotte Chauvet

A.C.C.A. LA DIANE



La vente des « BOUDINS A LA CHAUDIERE » de la société de chasse de la commune est un rendez-vous incontournable des chasseurs.

Le succès est à chaque fois au rendez-vous.

Cette année encore c'est les 15 et 16 février 2019, que les chasseurs proposaient à la vente, à la salle des fêtes de l'Ami Thiers, fricassées et andouille confectionnées avec l'aide de "Tom"

DP TURBO VEROILLOTS



Nous sommes une association créée pour la promotion et utilisation de véhicules de prestige, de collections et de loisirs. La 1^{ère} exposition a eu lieu le 27 avril 2019, une quarantaine de voitures étaient exposées. Devant le succès de cette manifestation, nous réitérons cette journée festive le dimanche 21 juin.

ARTS EN CIEL



Association de promotion des arts plastiques et initiation aux différentes techniques de création. Les membres se réunissent tous les jeudis après-midi dans la salle des associations

F.N.A.C.A

Les anciens combattants d'Afrique du Nord vous invitent à commémorer le cessez le feu en Algérie le 19 mars, ainsi que le 11 novembre pour perpétuer le souvenir des guerres 1914-1918 et 1939-1945, en hommage aux victimes et pour devoir de mémoire..

Le délégué FNACA

Michel PHILIPPON

INFORMATIONS



Départ à la retraite



Le 1^{er} septembre 2019, Madame Christiane RAYNAUD agent technique chargée de l'entretien de l'école et de la mairie, a fait valoir son droit à la retraite après 19 années de service.

Paul Berthier, Maire de la commune et son conseil municipal, Madame LACOMBE, ancien maire, Madame VALLIN adjointe à la mairie de BELMONT TRAMONET, représentante du SIVU de MONTBEL, Madame ANSELME Directrice de l'école maternelle, Madame CAILLET ATSEM ont fait honneur à Madame RAYNAUD en la remerciant pour ces années passées au service de la commune. Un bouquet et un bon d'achat lui ont été remis.

C'est avec émotion que Madame LACOMBE a remémoré l'embauche de Madame RAYNAUD alors qu'elle était Maire de la commune. Nous souhaitons à Madame RAYNAUD une heureuse retraite.

Cette cérémonie a été l'occasion de présenter Madame Karine BANCEL qui a repris les fonctions d'agent technique chargée de l'entretien des bâtiments.



De gauche à droite :

Mme VALLIN,

Mme LACOMBE,

Mme RAYNAUD,

Mme BANCEL,

M. BERTHIER



Illuminations 8 décembre

Merci à tous ceux qui chaque 8 décembre et tout au long des fêtes de fin d'année, embellissent notre commune. Guirlandes, lumignons brillent de mille feux dans nos hameaux.

Mention particulière pour le hameau de l'Etang où toutes les maisons cette année étaient décorées. En descendant la route du Banchet chacun pouvant admirer les lumières qui scintillaient, illuminant le hameau de l'Etang. Merci aux Verroillots pour leur effort de décorations.

VIN CHAUD DE L'AVENT

A noter aussi l'initiative d'habitants de la commune qui ont préparé « un vin chaud de l'aveut » .

2 soirées ont été organisées à leur domicile et ont permis de réunir les gens pour un moment convivial autour d'un vin chaud. Expérience qui sera renouvelée en décembre prochain !

Mairie

☎ 04.76.37.28.09

Mail : mairie.verel.de.montbel@wanadoo.fr

Site internet : verel-de-montbel.fr

✉ Mairie
Espace Chef-Lieu
73330 VEREL-DE-MONTBEL

Permanence du maire

JEUDI de 16 h à 18 h ou sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture : **MARDI de 8 h 30 à 11 h30**

(susceptibles de changer) **JEUDI de 14 h à 18 h**

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTES GRISES



PERMIS DE CONDUIRE



Pour votre demande de carte grise et permis de conduire la démarche se fait exclusivement sur le site <https://ants.gouv.fr>

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie de territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie.

Si votre enfant voyage à l'étranger sans vous, il vous faudra remplir un formulaire, le signer. Puis remettre ce formulaire à l'accompagnant avec une photocopie de votre pièce d'identité.

Formulaire disponible sur le site service-public.fr : Cerfa n°15646*01

CARTE NATIONALE D'IDENTITE -



Les demandes de cartes d'identité seront traitées désormais par des mairies équipées reliées à l'application TES (titres électroniques sécurisés) : mairie de Pont de Beauvoisin Savoie et Isère, mairie de Yenne, Les Echelles, Chambéry. Il vous faudra prendre rendez-vous pour faire établir votre Carte d'identité ou votre passeport.

PACS

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les PACS peuvent se conclure soit en mairie, soit devant notaire.

Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à la mairie munis des documents originaux (convention et déclaration de PACS, acte de naissance, justificatif domicile et de leur pièce d'identité en cours de validité.) Téléphoner en mairie pour les démarches.

DIVAGATION DES CHIENS



Malgré de nombreux rappels à la loi et à la vigilance, des problèmes de divagations de chiens sont encore constatés. Des propriétaires de volailles ont subi des attaques répétées, les chiens divagants sur les routes effrayent piétons, cyclotouristes, cavaliers équestre et risquent de provoquer des accidents.

RAPPEL : la **divagation des chiens est interdite** et peut être punie d'une contravention de 2^{ème} classe soit au plus d'une amende de 150 euros (article R. 622-2 du code pénal et R. 412-44 et s du Code de la route) voire d'une amende de 5^{ème} classe, ce qui porte le montant de l'amende à 1.500 euros (article R. 228-5 4[°] du Code de l'environnement). Mais, le contrevenant peut, en outre, être poursuivi pour des infractions connexes en fonction des dommages occasionnés par l'animal et notamment, pour coups et blessures involontaires voire homicide involontaire. Des poursuites pour mise en danger d'autrui ne peuvent être exclues (article 223-1 du Code pénal).

Il est expressément demandé aux propriétaires de chiens de faire le nécessaire afin de stopper la divagation de leur animal.

INFORMATIONS DIVERSES



Urbanisme 2019



NOM	Type de travaux	Lieu	Permis accordé le*
MONDET	PC/Maison individuelle	Route de Belmont	28/02/2019
DECOTTERD	PC/Maison individuelle	Route du Chef-lieu (lot. Belles vues)	21/03/2019
PERA	PC/Hangar	Route de la Vavre	04/07/2019
BLIN	PC/Transformation remise en habitation	Route de Domessin	03/09/2019
WATTHEY	PC/Transformation d'une partie grange en habitation	Route de Domessin	08/08/2019
BARBUTO	PC/Maison individuelle	Route de Domessin	18/07/2019
ARNAUD-PERA	PC/Réhabilitation + extension maison (transformation grange)	Impasse du Revillet	21/01/2020
GUERRERO	DP/ Clôture	Route chef lieu	03/10/2019
VALANSOT	DP/clôture	Route du chef lieu	17/10/2019
VOLOSSUK	DP/ Division terrain	Impasse du Planche	24/12/2019
GROS	DP/ Terrasse	Impasse du Planche	24/12/2019

*Dossiers demandés en 2019 et accordés jusqu'au 31/01/2020

Assistantes Maternelles

Karine BERNERD	788, route de Domessin	04.76.37.25.28
Maud BERNERD	983, route de Domessin	06.22.62.43.26
Claudine DE AZEVEDO	225, route du Chef-lieu Les Mandrines n° 5	04.57.20.16.40

NOUNOU



MSAP SAINT-GENIX-LES VILLAGES

La Tissandière
50, rue du stade
73240 Saint-Genix-Les Villages
Tél : 04 76 31 5 188
@ : msap@ccvalguiers.fr

OUVERTURE :

Lundi : 14h-18h
Mardi : 8h30-12h30 / 14h-17h30
Jeudi : 10h30-12h30

MSAP PONT-DE-BEAUVOISIN

Pépinière d'entreprises Pravaz
1, avenue Baron de Crousaz
73330 Pont-de-Beauvoisin
Tél : 04 76 37 03 65
@ : msap@ccvalguiers.fr

OUVERTURE :

Lundi : 8h30-12h30
Mercredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h
Jeudi : 14h-17h30

LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC SE DÉPLACE SUR VOTRE COMMUNE !
RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE MAIRIE



POUR QUE MON DÉPLACEMENT SOIT EFFICACE

POUR LE DOSSIER CAF

- Mon n° d'allocataire (sur courrier CAF)
- Mon code confidentiel à 4 chiffres
- Mes 3 derniers bulletins de salaire
- Mon dernier avis d'imposition

POUR LE DOSSIER D'ASSURANCE MALADIE (AMELI)

- Mon n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Mon code confidentiel

POUR LE DOSSIER POLE EMPLOI

- Mon numéro d'identifiant
- Mon mot de passe
- Un CV papier ou sur clé USB si possible

POUR LE DOSSIER D'ASSURANCE RETRAITE (CARSAT)

- Mon n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Une adresse mail et son mot de passe



Mise en relation



Accueil, information, orientation



Accompagnement aux démarches administratives



Aide à l'utilisation des services et des outils numériques



Maison de services au public

NOS PARTENAIRES FINANCIERS



LES MISSIONS

ACCUEIL, INFORMATION



Equipement de proximité, gratuit et ouvert à tous, la MSAP vous accueille et vous informe sur les services des communes, de l'intercommunalité ou des associations.

MISE EN RELATION ET ORIENTATION



Guichet d'accueil polyvalent, la MSAP est à votre écoute en toute confidentialité et vous oriente auprès des professionnels et services compétents.

ACCOMPAGNEMENT AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES



Point d'appui aux habitants, la MSAP, vous accompagne dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la santé, de la famille, du logement, de la mobilité, des retraites, des droits ...

AIDE A L'UTILISATION DES OUTILS ET SERVICES NUMERIQUES



Lieu ressource, la MSAP vous met à disposition des postes informatiques avec accès internet et une photocopieuse.

LES PERMANENCES

LE PONT-DE-BEAUVOISIN

MISSION LOCALE JEUNE

Le mercredi de 9h à 12h
Sur rendez-vous au 04 79 33 50 84

PÔLE EMPLOI

Le lundi et le mardi
Sur rendez-vous au 04 76 37 03 65

CAP EMPLOI

Le mercredi de 13h30 à 16h30
Sur rendez-vous au 04 79 84 32 00

AGIR'H

Le mardi et le jeudi de 9h30 à 12h
Sur rendez-vous au 04 79 84 32 00

PROJEXIA

Le mercredi et le jeudi de 8h à 12h
Sur rendez-vous au 06 84 02 19 26



SAINT-GENIX-LES-VILLAGES

MISSION LOCALE JEUNE

Le lundi de 14h à 17h
Sur rendez-vous au 04 79 33 50 84

PÔLE EMPLOI

Le mardi et le jeudi
Sur rendez-vous au 04 76 37 03 65

CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES PARISOLIDARITÉ

Le mardi de 14h à 18h
Avec ou sans rendez-vous
au 04 76 31 68 60



LES SERVICES

FAMILLE

Caf.fr, consultation du compte personnel, demande d'attestations, simulations de prestations...

SOCIAL/SANTE

Création du compte AMELI, demandes d'attestations de paiement d'indemnités, de pension d'invalidité, aide au dossier de CMU, CMU C...

RETRAITE

Consultation de l'espace personnel, copies de justificatifs, mise en relation avec conseillères Carsat...

EMPLOI - FORMATION

Pole-emploi.fr, frappe de CV et de lettres de motivation, chantiers jeunes, job dès 16 ans, information sur les offres d'emploi du territoire, les offres de formation et la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ...

PREFECTURE - ANTS

Cartes grises, permis de conduire, pré-demande de Carte d'identité, de passeport, carte de séjour, demande de naturalisation...

MEDIATION NUMERIQUE

Création de boîte mail, supports papiers sur les démarches administratives en ligne, espace informatique en accès libre, information sur les cours informatiques ...

INFORMATION SUR LES SERVICES

Informations sur l'offre de services des communes, de l'intercommunalité, des associations, des structures sociales ...

BIENTÔT DANS VOTRE MSAP !

Logement et énergie, culture, tourisme, déplacements, accès aux droits et permanence juridique ...

NOS PARTENAIRES D'ACTION





04 76 93 54 98

contact@sictom-guiers.fr

27, avenue de Pravaz
38 480 Pont de Beauvoisin

Changement des jours de collecte des ordures ménagères 2020

A compter du 06 janvier 2020 le ramassage des ordures ménagères sur la commune de VEREL DE MONTBEL se fera le mardi après-midi.

HORAIRES DES DECHETERIES

(Valables toute l'année)

	Déchèterie Saint Genix sur Guiers		Déchèterie Les Abrets en Dauphiné		Déchèterie Domessin	
LUNDI	Fermé	14h – 17h20	Fermé	14h – 17h20	Fermé	14h – 17h20
MARDI	9h – 11h50	Fermé	9h – 11h50	14h – 17h20	9h – 11h50	14h – 17h20
MERCREDI	9h – 11h50	14h – 17h20	9h – 11h50	Fermé	9h – 11h50	14h – 17h20
JEUDI	9h – 11h50	14h – 17h20	9h – 11h50	14h – 17h20	9h – 11h50	Fermé
VENDREDI	9h – 11h50	14h – 17h20	9h – 11h50	14h – 17h20	9h – 11h50	14h – 17h20
SAMEDI	9h – 11h50	14h – 17h20	9h – 11h50	14h – 17h20	9h – 11h50	14h – 17h20
DIMANCHE	Fermé		Fermé		Fermé	



LES DECHETERIES SONT FERMEES LES JOURS FERIES